

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-348

VALORISER LE MÉRITE, L'EXCELLENCE ET L'OUVERTURE SOCIALE PAR LE SOUTIEN RÉGIONAL
AUX CORDÉES DE LA RÉUSSITE, 1ÈRE AFFECTATION 2021 - PROLONGATION DU SRESRI

Amendement

L'article 2 est complété comme suit :

« Un calendrier d'élaboration et de concertation du prochain SRESRI sera soumis à la commission Jeunesse, promesse républicaine, orientation et insertion professionnelle, enseignement supérieur et recherche avant la prochaine séance de la Commission permanente »

Exposé des motifs

La prorogation d'une année du SRESRI est annoncée par l'article 2 de la présente délibération.

Si une telle prorogation peut se justifier, le calendrier et la méthode d'élaboration du prochain schéma ne sont pas connus. Or, devant l'importance stratégique que revêt ce schéma, une large concertation doit être entreprise afin de recueillir l'avis des partenaires académiques, des acteurs de l'écosystème, des collectivités territoriales. L'articulation avec le CPER sera également déterminante.

Ce calendrier d'élaboration et de concertation doit faire l'objet d'un travail de la commission Jeunesse, promesse républicaine, orientation et insertion professionnelle, enseignement supérieur et recherche

Céline MALAISE
Présidente de groupe

